



Regularisation de mon titre de sejour en france

Par **Sylvain**, le **11/02/2009** à **21:57**

Je suis demandeur d'asile, et en sejour irregulier en France, je suis mere d'un enfant dont le pere est britannique, je veux dire que le pere qui est ressortissant de l'Union Europeenne avait reconnu mon fils aupres de la mission diplomatique britannique en France (Paris), d'ou mon fils est britannique. je veux savoir par rapport aux lois communautaires, s'il ny pas une possibilite que je puisse regulariser ma situation sur le territoire francais, d'autant plus que je suis la mere d'un ressortissant de l'union Europeenne, qui est ne en France et reside en France.

Par **citoyenalpha**, le **15/02/2009** à **11:24**

BonjourrrnrnVotre cas est assez compliqué puisqu'il n'est pas prévu par les textes. En effet vous ne pouvez prétendre à titre de séjour en France qu'à condition que vous obteniez le statut de droit d'asile. rnrnVotre enfant si j'ai bien compris est britannique. rnrnEn conséquence il ne peut être pris de mesure d'expulsion à son encontre. Par la même ayant la garde de l'enfant d'un membre de la communauté européenne vous ne pouvez être expulsée vers votre pays d'origine.rnrnToutefois la préfecture considèrera que vous êtes fondée à demander un titre de séjour au Royaume-uni mais non en France.rnrnPar conséquent sauf si votre demande de droit d'asile aboutie vous devrez quitter le territoire et faire une demande au royaume-uni de titre de séjour. A défaut un arrêté d'expulsion pourra être émis par la préfecture.rnrnRestant à votre disposition